

LE PRÉMONTEXTE

Bulletin municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont



DANS CE NUMÉRO

• Mot de la mairesse.....	2
• Informations municipales.....	4
• Offre d'emploi.....	6
• Voirie.....	7
• Service incendie.....	9
• Bibliothèque municipale.....	10
• FADOQ.....	12
• Cercle de fermières Sainte-Angèle-de-Prémont.....	13
• Loisirs et Culture.....	14
• Bon coup.....	15
• Contacts.....	16



MOT DE LA MAIRESSE

Barbara Paillé



Prémontoises et Prémontois,

C'est avec plaisir que je m'adresse à nouveau à vous par le biais du Prémontexte. Mon texte se veut une mise à jour des différents dossiers que votre équipe municipale, élus et employés ont à gérer.

Comme vous le savez, en début de mandat, nous avons fait face à plusieurs démissions. Cependant, nous sommes parvenus à régler ce premier défi.

Deuxième défi : le rééquilibrage des finances publiques. Plusieurs redditions de comptes n'ayant pas été complétées dans certains cas et dans d'autres cas, n'ont pas été faites du tout, cela devient un enjeu considérable pour l'administration.

Heureusement, la compétence du directeur général a permis de sauver in-extremis la récupération de différentes subventions mais le travail ne fait que commencer. Déjà nous avons eu la confirmation de la perte de subventions normées. Le retard qu'a accumulé la municipalité dans la présentation de ses états financiers est surtout dû à une comptabilité très déficiente. Nous avons donc dû donner à une firme externe le mandat de régler ce problème. Nous espérons pouvoir présenter les états financiers 2024 et 2025 avant la fin de l'année. Parallèlement l'administration doit remettre de l'ordre dans tous les dossiers numériques.

Troisième défi : la trop grande consommation d'eau potable. Depuis plusieurs mois, la consommation excède largement ce que nous devrions consommer, ce qui a pour effet de faire monter la facturation des abonnés. À titre d'exemple, la municipalité voisine consomme moins avec le double d'abonnés. Là encore, nous avons donné mandat à une firme d'experts pour identifier la source du problème.

Quatrième défi : le maintien de nos infrastructures municipales. L'état de nos routes et ponceaux sont dans un état que je juge lamentable comparativement à il y a seulement quatre ans. Nous allons réparer les endroits ciblés un peu partout sur le territoire.

En ce qui concerne les dos d'ânes installés au village, le conseil municipal a unanimement résolu d'enlever ceux qui sont installés sur Camirand et Paul-Lemay. Dans le but de ne pas entraver les véhicules d'urgence tels que ambulance, police et service incendie.

De plus un incident nous a été rapporté par une citoyenne qui a été heurté par un automobiliste qui a dérapé en passant sur un dos d'âne sur Camirand. Heureusement pour cette personne, elle a eu plus de peur que de mal. Notamment, ces dos d'ânes causent une entrave majeure au bon déneigement de nos rues.

Nous allons aussi revoir entièrement les limites de vitesses dans toute la municipalité en nous appuyant sur les bonnes pratiques en la matière et qui répond au Code de la sécurité routière. La signalisation sera revue également.

Bref, nous avons du pain sur la planche mais je suis convaincue que nous y arriverons.

En terminant, j'aimerais vous souhaiter, à toutes et tous, un très bel été ! Profitez-en bien, ça fait tellement longtemps qu'on l'attend!

Barbara Paillé, mairesse

INFORMATIONS MUNICIPALES

Fermeture des bureaux municipaux

Veuillez noter que les bureaux municipaux seront fermés aux dates suivantes:

- Saint-Jean-Baptiste : mercredi 24 juin 2026
- Fête du Canada : jeudi 2 juillet 2026
- Vacances de la construction : du 19 juillet au 1er août inclusivement
- Fête du Travail : lundi 7 septembre 2026

Taxes municipales

Prochain versement: **10 juillet 2026**

Urbanisme

N'attendez pas à la dernière minute!

Vous avez des projets de rénovation, construction ou démolition? Avant de vous avancer trop loin dans votre projet, vérifiez si vous avez besoin d'un permis municipal pour effectuer vos travaux.

Pourquoi? Pour vérifier la conformité des travaux avec les règlements municipaux d'urbanisme et la Loi sur la qualité de l'environnement.

Vous devez passer au bureau municipal sur les heures d'ouverture pour remplir le formulaire de demande de permis.

Pour toute information, **contactez Mme Maryse Gaudreault : 819-268-5526 Poste 2605** ou par courriel permis@sainte-angele.ca

Prendre note que Mme Gaudreault sera en vacances du 20 juin au 5 juillet 2026.

Collecte des encombrants

Date de la collecte : **23 juillet 2026**

Persévérance scolaire

Le programme “Reconnaissance à la persévérance scolaire” de la municipalité de Sainte-Angèle-de Prémont encourage les personnes qui complètent leurs études secondaires.

Un certificat honorifique accompagné d'un chèque au montant de **200,00\$** seront remis aux personnes qui se seront qualifiées.

Critères d'admissibilité:

- Être résident de la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont;
- Déposer une preuve d'identité (permis de conduire, carte d'assurance-maladie ou autre) au bureau municipal;
- Déposer le certificat, l'attestation ou l'équivalent émis par le ministère de l'Éducation ou l'école fréquentée

Collation des grades 2025-2026

Félicitations aux gradués : Zac Vincent, Emeric Bergeron, Marylee Brière, Océane Mélançon , Déreck Brown, , Félix-Antoine Chevalier et Jonathan Rouillard absent au moment de la photo. La cérémonie a eu lieu à l'église Saint-Antoine-de-Padoue à Louiseville le 9 juin dernier. Les finissants ont reçus un chèque de 50\$ de la municipalité.



OFFRE D'EMPLOI

OFFRE D'EMPLOI Contremaître - Adjoint aux travaux publics

Municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont



Description du poste

En collaboration avec le contremaître, le contremaître-adjoint aux travaux publics supervise les opérations liées à l'entretien et à l'amélioration des infrastructures municipales, notamment les routes, fossés, ponceaux et équipements municipaux. Il collabore aussi avec l'inspecteur en urbanisme pour les inspections sur le terrain. Le poste vise à remplacer le contremaître en mai 2028.

Responsabilités

- Planifier, organiser et superviser les travaux de voirie et d'entretien des infrastructures municipales
- Coordonner le travail des employés des travaux publics et des entrepreneurs externes
- Assurer le suivi des projets (déneigement, nivelage, pavage, drainage, etc.)
- Veiller à l'application des normes de santé et sécurité au travail
- Gérer l'entretien préventif et correctif des équipements municipaux
- Répondre aux demandes des citoyens en lien avec les travaux publics
- Appliquer la réglementation sur les piscines résidentielles
- Agir comme inspecteur municipal et de voirie

Profil recherché

- Diplôme d'études collégiales (DEC) en génie civil
- Expérience pertinente en travaux municipaux (3 ans minimum)
- Bonne connaissance des techniques d'entretien routier et des équipements
- Permis de conduire valide (obligatoire)
- Carte de compétence en eau potable et en eau usée (atout)
- Leadership, sens de l'organisation et autonomie
- Connaissance du territoire (atout)

Nous offrons

- Poste permanent à temps plein 35h
- Salaire compétitif selon l'expérience
- Horaire variable

Pour postuler

Faites parvenir votre curriculum vitae ainsi qu'une lettre de motivation à l'adresse courriel dg@sainte-angele.ca.

VOIRIE

Interdiction de rejeter le gazon coupé dans la rue

Nous rappelons à tous les citoyens que, conformément aux règlements municipaux, il est strictement interdit de rejeter le gazon coupé dans la rue.

Les résidus de tonte projeté sur la voie publique peuvent obstruer les canalisations et nuire à l'écoulement des eaux pluviales causant des inondations. De plus ils représentent un risque réel pour la sécurité des usagers. Ils rendent la chaussée glissante, particulièrement pour les motocyclistes et les cyclistes, augmentant ainsi le risque d'accidents.

Nous vous invitons à ramasser vos déchets verts et à les disposer correctement dans les bacs de compostage ou à les apporter dans les centres de gestion des déchets.

Identification de votre entrée d'eau

Pour des raisons logistiques, nous demandons à tous les citoyens desservis par le réseau d'aqueduc de bien identifier leur entrée d'eau.

Vidange des fosses septiques

Toute fosse septique doit être vidangée, au minimum, selon la fréquence suivante :

- Une fois tous les deux (2) ans pour une fosse septique desservant un bâtiment occupé ou utilisé de façon permanente ;
- Une fois tous les quatre (4) ans pour une fosse septique desservant un bâtiment occupé ou utilisé de façon saisonnière.

Le propriétaire d'un bâtiment situé sur le territoire de la Municipalité doit transmettre le plus tôt possible au bureau municipal, une copie de la facture attestant que la vidange de la fosse septique a été effectuée.

Ordures - Récupération

Nous tenons à rappeler que les poubelles et les bacs de récupération situés dans la cour de la municipalité sont réservés **exclusivement** aux résidents du Domaine Michaud et du Lac St-Yves.



Nous avons un système de caméra et nous avons constaté que ce ne sont pas juste des gens du domaine Michaud et du Lac St-Yves qui viennent porter des ordures et de la récupération.

Nous vous remercions de votre collaboration pour le respect de cette règle et le maintien de la propreté de notre communauté.



SERVICE INCENDIE

Foyer extérieur

Les citoyens souhaitant faire de petits feux sur leur terrain doivent se procurer un foyer avec pare-étincelles.

Pour ceux qui possèdent des foyers en pierres ou en briques, un pare-étincelles doit être installé à l'avant ainsi qu'à la sortie de fumée.

Avec l'été qui arrive, il est de la responsabilité de chaque citoyen de surveiller et de bien éteindre son feu extérieur. Un geste simple qui peut éviter des incendies dévastateurs.



Permis de brûlage

Toute personne qui désire faire brûler des branches, des résidus boisés, des résidus de végétation doit se procurer un permis de brûlage.

Le propriétaire doit en tout temps respecter les indications inscrites sur le permis. Toute personne qui allume un feu demeure responsable.

Aucun permis ne sera émis pour faire le brûlage de pneu, plastique, produit de vinyle, produit pétrolier, fibre de verre etc.

Pour information, contacter le Directeur Incendie au 819-996-0216

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE



Les abonnés* peuvent se procurer la carte accès-musée à la bibliothèque. Cette carte donne accès **gratuitement** à toutes les institutions muséales participantes **pour une famille (2 adultes, 3 enfants).**

Pour connaître la liste des musées participants, visitez la page suivante :

biblietcie.ca/programmes/carte_acces-musee/ ou informez-vous à la bibliothèque.

Bienvenue à tous !

***L'abonnement à la bibliothèque est gratuite. Contactez nous.**

Mauricie-Musées participants

- Musée POP (Notez que la carte ne peut pas être utilisée pendant la semaine de relâche)
- Boréalis
- Musée des Ursulines
- Moulin seigneurial de Pointe-du-Lac
- Vieux presbytère de Batiscan
- Domaine seigneurial Sainte-Anne
- Cité de l'énergie
- Village du Bûcheron

Horaire d'été (à compter du 1er juin)

Mardi: 12h30 à 17h00

Mercredi: 9h00 à 12h30 et 18h30 à 20h00

Veuillez noter que la bibliothèque sera fermée lors des jours fériés. Ces fermetures seront annoncées sur notre page Facebook.



Saviez-vous que:

- Notre collection de livres est renouvelée deux fois par année.
- Vous ne trouvez pas le livre recherché ? Nous pouvons faire un prêt entre bibliothèque.
- Une section est spécialement aménagée pour les enfants .
- Nous avons une collection de roman jeunesse et BD.
- Empruntez aussi des jeux de société, la carte Accès-Musée et des revues.
- Vos suggestions d'achat de livres sont toujours les bienvenues.

L'abonnement est gratuit, passez nous voir.

Devenez bénévole à la bibliothèque !

C'est une belle occasion de partager votre amour de la lecture, de rencontrer des gens et de rendre service à votre communauté.

Contactez Suzie Plante 819 268-5526, poste 2607 ou à biblio@sainte-angele.ca pour plus d'informations.

Peu importe votre expérience, chaque geste compte !

Les Mardis Bricos sont terminés pour la saison estivale. De retour en septembre pour notre rendez-vous hebdomadaire. C'est gratuit !



FADOQ

Un bel été à tous nos membres !

Le conseil d'administration de la FADOQ de Sainte-Angèle-de-Prémont remercie chaleureusement tous ses membres pour leur fidélité tout au long de la dernière année.

Nous vous souhaitons un très bel été rempli de soleil et de repos !

Au plaisir de vous revoir dès la rentrée pour le lancement de nos activités 2026-2027 :

- ? **Quand** : Le mardi 8 septembre
- ? **Heure** : À 13 h

Bonnes vacances à tous !

— *Louis Grenier, président, et son conseil de la FADOQ*



CERCLE DE FERMIÈRES STE-ANGÈLE DE PRÉMONT

50 ans... à tendre la main

Le Cercle de Fermières Ste-Angèle-de-Prémont célèbre ses 50 ans cette année (1976-2026). À cette occasion, nous organisons un souper 4 services, accompagné d'une coupe de vin, **le samedi 29 août prochain à 18h00.**

Ce souper se tiendra à l'édifice municipal, à la salle Lévis St-Yves, au 2451 rue Camirand à Ste-Angèle-de-Prémont. Vous pourrez apporter votre vin et/ou votre bière. Il y aura des tirages de prix de présence et un tirage de moitié-moitié. **Pour vous procurer votre billet d'entrée pour le souper dont le coût est de 30\$, contactez Nicole Gagnon au 819-380-7293 ou Sylvie Bernard au 819-268-2303 (laissez un message au besoin).**

Au cours de cet événement, vous aurez l'occasion de voir un montage vidéo de plusieurs photos prises tout au long des 50 ans du Cercle. Nous aurons aussi le plaisir d'avoir la présence de quelques présidentes du Cercle qui se sont impliquées dans les 50 dernières années. En après-midi, une exposition artisanale se tiendra au sous-sol de l'édifice municipal, de 13h00 à 17h30. Vous y verrez ce qui s'est fait au fil du temps, d'hier à aujourd'hui. Vous pourrez également vous procurer des articles faits par nos membres artisanes. L'exposition est ouverte au public et est gratuite. Notre local sera ouvert pour vous montrer les métiers à tisser que nous utilisons pour tisser des linges à vaisselle, des catalogues, des couvertures pour bébé, des nappes, et bien d'autres articles.

Nous sommes fières de nos membres et des liens d'amitié qui se sont formés au fil des ans! Vous pourriez faire partie de notre Cercle et vivre de beaux moments avec nous. Laissez-vous tenter, nous vous accueillerons avec plaisir!



LOISIRS ET CULTURE



LA FÊTE AU VILLAGE

du plaisir pour toute la famille

Le **samedi 8 août, dès 9 h**, joignez-vous à nous pour une journée festive et conviviale lors de la Fête au Village ! Venez profiter d'une multitude d'activités pour toute la famille, de musique, de jeux et bien plus encore. C'est une excellente occasion de découvrir la richesse de notre communauté et de passer un moment agréable entre amis et voisins. N'hésitez pas à communiquer avec nous pour toute suggestion festive! Ne manquez pas cette belle journée de célébration ! On vous attend nombreux !

LAVE-AUTO DES POMPIERS-TIRAGES
PREMIER PRIX: UN FOYER EXTÉRIEUR RP MÉTAL D'UNE VALEUR
DE 800\$

DÎNER GRATUIT-ORGANISÉ PAR LE CERCLE DE FERMIÈRES
HOT DOG, MAÏS , BARBE À PAPA

ANIMATION, JEUX GONFLABLES, JEUX D'EAU,
DJ ALAIN BELLEMARE, DANSE, SURPRISE

SOUPER SPAGHETTI ORGANISÉ PAR LA FADOQ
SUIVI DE DANSE AVEC DORIS ET LÉON

Communiquez avec Suzie Plante pour devenir bénévole:
819-268-5526 ext 2607 ou par courriel biblio@sainte-angele.ca

BON COUP

Mécanique Unitmec Diesel récompensée pour son nouveau garage

Louiseville, le 10 juin 2026 – Les mairesses et maires de la MRC de Maskinongé sont fiers de décerner le Bon coup du mois de mai 2026 à l'entreprise Mécanique Unitmec Diesel, pour la construction de son nouveau garage à Sainte-Angèle-de-Prémont. Mécanique Unitmec Diesel se spécialise dans l'entretien de véhicules lourds, d'équipements de chantier et de machinerie agricole, ainsi que dans la réparation d'engins ferroviaires. L'entreprise se distingue par son expertise en diagnostic électronique, lui permettant d'intervenir sur les systèmes antipollution, les moteurs et les systèmes d'injection. Elle propose également un service mobile de mécanique diesel, en plus d'offrir des services de pressage hydraulique. Disposant des qualifications requises pour réaliser les inspections des véhicules selon le programme d'entretien préventif de la Société d'assurance automobile du Québec, le propriétaire et mécanicien d'expérience, François Giguère, offre aussi le service de réparation d'urgence.

Appuyée par une aide financière de la MRC de Maskinongé via le Fonds local de solidarité (FLS), la construction du nouveau garage représente un tournant important pour l'entreprise. Le fait de disposer d'un lieu fixe facilite l'embauche et la rétention des employés et permet d'effectuer des travaux de plus grande envergure sur place, sans avoir à se déplacer constamment chez les clients.



Sur la photo : Barbara Paillé, mairesse de Sainte-Angèle-de-Prémont, François Giguère, propriétaire de Mécanique Unitmec Diesel, et Sandrine Renou, conseillère en développement d'entreprise à la MRC de Maskinongé.

« Ce projet illustre parfaitement le dynamisme entrepreneurial présent sur notre territoire. En investissant dans un nouveau bâtiment, Mécanique Unitmec Diesel renforce sa capacité à répondre aux besoins de sa clientèle et contribue activement au développement économique de Sainte Angèle-de-Prémont et de l'ensemble de la MRC. », mentionne Réjean Carle, préfet de la MRC de Maskinongé.

CONTACTS



**Pour toute urgence au niveau de la voirie, contacter le
contremaître des travaux publics M. Claude Lessard : 819-268-8526**

Si vous avez des questions ou des commentaires, n'hésitez pas à nous contacter via courriel, le formulaire de contact est disponible sur le site de la municipalité <https://www.sainte-angele-de-premont.ca/> ou par téléphone!

HEURES D'OUVERTURE:

Du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 13 h à 16 h – Fermé sur l'heure du dîner

ADRESSE:

2451, rue Camirand
Sainte-Angèle-de-Prémont QC
J0K 1R0

CONTACT:

Téléphone: 819 268-5526
Télécopieur: 819 268-5536

Mairesse : Mme Barbara Paillé – Poste 2625 – maire@sainte-angele.ca

Direction: M. Jacques Bussièrès directeur général par intérim – Poste 2650 – dg@sainte-angele.ca

Réception et Taxation : Mme Sonia Bellemare- Poste 2600 – reception@sainte-angele.ca

Directeur incendie : M. Denis Bergeron 819-996-0216

Contremaître des travaux publics: M. Claude Lessard 819-268-8526

Inspecteur en urbanisme et en environnement : Poste 2605 – permis@sainte-angele.ca

Culture, Loisirs et Bibliothèque: Suzie Plante Poste 2607-biblio@sainte-angele.ca

FADOQ: M. Louis Grenier – Poste 2630- agedorsteangeledepremont@gmail.com